



**REGLEMENT
CONCOURS DE CHANT
LES TALENTS DU CŒUR DU BASSIN®
9^{ème} édition**



Sélections : samedi 3 novembre 2018
Finales : dimanche 4 novembre 2018
www.lestalentsducoeurdubassin.net

L'association **Les Talents du Cœur du Bassin®** organise la neuvième édition de son concours national de chant les 3 et 4 novembre 2018.

Ce concours de chant est ouvert à tous et comprend 5 catégories :

- La catégorie « Enfants » (jusqu'à 11 ans inclus)
- La catégorie « Adolescents » (12 ans à 16 ans inclus)
- La catégorie « Adultes » (17 ans à 44 ans inclus)
- La catégorie « Séniors » (à partir de 45 ans)
- La catégorie « ACI » (Auteurs Compositeurs Interprètes)

Chaque candidat finaliste dans chaque catégorie devra présenter un titre différent de celui présenté lors de la sélection.

La sélection et la finale ont lieu en public sur scène et en présence d'un jury (pas de sélection à partir de bande enregistrée par le candidat). Les candidats interprètent leur titre en totalité et sont notés sur :

- Critères de technique vocale
- Critères artistiques

Leurs dossiers de notation leur seront remis à l'issue de la sélection d'une part et pour les finalistes, à l'issue de la finale.

Une partie des bénéfices résultant de cette manifestation sera reversée à une association que nous vous communiquerons lors du concours.

1. PRINCIPE DU CONCOURS

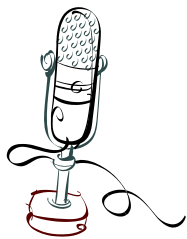
- a) Les chansons présentées peuvent être en langue française ou étrangère.
- b) Les concurrents peuvent chanter « a capella », mais les critères de notation sont également musicaux et vous risquez d'être pénalisés dans ce cas.
- c) L'accompagnement d'un instrument de votre choix est autorisé et le candidat a la totale responsabilité de celui-ci.



- d) Le candidat pourra, de préférence, transmettre avant la date du concours, ses bandes sons par mail à l'adresse mcl@lestalentsducoeurdubassin.com
S'il ne peut utiliser ce moyen, le candidat se présentera le matin du jour des sélections muni d'une clé USB sur laquelle seront enregistrées ses bandes sons.
- e) A l'issue de la sélection, 25 candidats seront retenus pour la finale :
- 5 candidats pour la catégorie « enfants »
 - 5 candidats pour la catégorie « adolescents »
 - 5 candidats pour la catégorie « adultes »
 - 5 candidats pour la catégorie « séniors »
 - 5 candidats « ACI »
- f) Le jury se réserve le droit de sélectionner un ou plusieurs candidats supplémentaires dans chaque catégorie, s'il le juge nécessaire.
- g) Chaque candidat finaliste dans chaque catégorie devra présenter un titre différent de celui présenté lors de la sélection.
- h) Pour chacune des cinq catégories, les gagnants de ce concours n'auront pas la possibilité de se représenter l'année suivante, mais pourront être conviés à interpréter gracieusement un ou plusieurs titres durant la durée le concours.

2. DATES ET LIEUX

- a) La **sélection** des candidats se déroulera le samedi **3 novembre 2018** au Centre d'Animation de Lanton 33138 - 18 avenue de la Libération. Accueil à partir de **8 h30**, mise en place de 8h30 à 11h30 et début des sélections à **13heures 30**. Pour les balances, il est précisé qu'afin de pouvoir satisfaire chaque candidat, ceux-ci ne devront interpréter qu'une petite partie de leur chanson. Toute personne se présentant après 11h30 ne bénéficiera pas de la possibilité de balances. (Ces horaires peuvent être amenés à être modifiés. Dans ce cas, vous en seriez avisés)
- b) La **finale** aura lieu le dimanche **4 novembre 2018** toujours au Centre d'Animation de Lanton 33138 - 18 avenue de la Libération à **14h30**. Accueil à partir de 9h30. Mise en place de 9h30 à 11h30. **Les balances seront uniquement effectuées pour les instrumentistes.** (Ces horaires peuvent être amenés à être modifiés. Dans ce cas, vous en seriez avisés)



3. JURY

- a) Le jury est composé de membres ayant un lien avec différents univers concernant le monde de la musique et du spectacle.
- b) En cas de nécessité, et pour le bon déroulement de la manifestation, l'organisation du concours se réserve le droit de modifier le jury pour les deux journées.
- c) Chaque membre du jury s'engage à juger de façon juste, équitable et impartiale chacun des candidats.

4. MODALITES D'INSCRIPTION

Remplir le bulletin d'inscription que vous pouvez télécharger à partir du site www.lestalentsducoeurdubassin.net ou en appelant le 06 43 58 11 42 ou en envoyant un mail à mcl@lestalentsducoeurdubassin.com

Envoyer votre bulletin et le montant de l'inscription (15 €/catégorie) par chèque, libellé à l'ordre de LES TALENTS DU CŒUR DU BASSIN[®] à

Adresse postale : OBIMD International – BP 20 – 33138 LANTON

Pour les mineurs, joindre la photocopie de la carte d'identité, ou à défaut la photocopie du livret de famille ainsi que l'autorisation parentale jointe au bulletin d'inscription.

Les inscriptions seront prises en considération jusqu'au 29 octobre 2018 inclus avec une limitation à 90 candidats, toutes catégories confondues.

Vous pouvez vous inscrire par courrier, par mail à mcl@lestalentsducoeurdubassin.com ou en appelant le 06.43.58.11.42.

En cas de non-respect des points cités, la candidature ne pourra pas être prise en compte.

Nb : les frais de voyage, repas et hébergement sont à la seule charge du candidat. Les candidats s'interdisent de réclamer tout droit, cachet ou privilège pour leur prestation ou dans l'éventualité où ils se produiraient sur les ondes ou internet en vue de la diffusion du concours et après le concours. L'association se réserve le droit de l'utilisation de toute photographie, vidéo ou enregistrement de quelque nature que ce soit qui pourrait être fait via la presse, la radio, la télévision, ou internet, etc... Si un candidat ne désire pas être filmé, photographié ou enregistré, il doit le faire savoir par courrier recommandé à l'association qui respectera son choix.



Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez-pas à nous contacter :

- Téléphone : 06 43 58 11 42
- E-mail : mcl@lestalentsducoeurdubassin.com

L'association organisatrice de la manifestation se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement du concours. Si ces modifications sont fondamentales, les candidats en seront alors avertis.

De même, elle se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les candidats seraient alors avertis individuellement en temps utiles. Les droits d'inscription seraient remboursés.

A bientôt.
Les Talents du Cœur du Bassin©

